

***Le Petit Journal de Saint-Silvain  
Juillet 2020***

***L'heure de la sortie !***



***Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde  
23190 Saint-Silvain-Bellegarde  
Tél. : 05 55 67 62 47 ; [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr)***

***Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy, Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand***

## **Le mot du Maire**

*Au nom du nouveau conseil municipal élu le 15 mars, j'exprime nos plus vifs remerciements à toutes les électrices et à tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance et j'assure l'ensemble des habitants de Saint-Silvain de notre engagement à servir notre Commune sans parti pris.*

*Ce nouveau mandat municipal débute dans des circonstances inédites : une pandémie, très vite devenue mondiale, vient de nous valoir un confinement général sans équivalent dans notre histoire nationale. Notre ruralité creusoise aura été privilégiée en raison de la faible activité du virus, spécialement dans notre Commune. Pour autant, nous ne serons sans doute pas épargnés par les conséquences économiques de la pandémie. Sachons également rester vigilants face aux risques sanitaires à venir.*

*Les bourrasques orageuses de grêle, elles aussi exceptionnelles, qui ont frappé notre secteur le 26 juin, ont anéanti beaucoup de jardins et une grande partie des cultures de maïs et de céréales, ainsi que certaines parcelles de fourrage, de nos agriculteurs.*

*Le projet du **Centre de santé Saint Silvain** est désormais en bonne voie pour une ouverture en juin 2021. Le co-financement de la Région, attendu pour mi-juillet, devrait permettre de boucler le budget de construction du bâtiment et de lancer les travaux en décembre ; le choix de l'architecte et des bureaux d'études a été effectué fin mai.*

*Les investissements directs de la Commune ne connaissent pas de pause : après la réalisation, en juin, des travaux routiers prévus au budget 2020, nous attendons maintenant avec impatience le permis de construire de la pergola qui sera adossée à la façade du restaurant : celui-ci pourra ainsi disposer de plus de tables en terrasse mais à l'abri.*

*L'agenda électoral 2020 n'est pas encore clos : le 17 juillet prochain, le nouveau président et les nouveaux vice-présidents de notre grande Communauté de communes seront élus pour six ans ; n'ayant pas souhaité siéger de nouveau au conseil communautaire, je n'en serai pas, mais la Commune y sera représentée par mon premier adjoint Alain GRASS. Par ailleurs, le 27 septembre, dimanche de la Saint Silvain, sera aussi, à Guéret, le jour de l'élection sénatoriale.*

*Bon été à toutes et à tous !*

*Alain BUJADOUX*

## ***L'équipe Municipale***

Prénom Nom	Fonction	Coordonnées
Alain BUJADOUX	Maire	3, La Font la Vialle 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE Tél. : 05 55 67 28 15 – 06 78 03 78 94
Alain GRASS	1 <sup>er</sup> adjoint	22, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE Tél. : 05 55 67 62 74 – 07 85 84 79 48
Isabelle CARTON	2 <sup>ème</sup> adjoint	15, Chez Aufaure 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE Tél. : 05 55 67 35 37 – 06 33 54 08 72
Jean-Marie BERTRAND	3 <sup>ème</sup> adjoint	6, Rimareix 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE Tél. : 05 55 67 66 82 – 06 30 49 07 76
Michèle ALOUCHY	Conseillère municipale	10, Chez Taverne 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE
Justine BOSSERT	Conseillère municipale	3, Les Barris 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE
Alexandre BOURDERY	Conseiller municipal	3, Bagnard 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE
Jean-Pierre CHAPUT	Conseiller municipal	24, Le Faux 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE
Frédéric DUPLEIX	Conseiller municipal	6, Sannegrand 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE
Evelyne GIPOULON	Conseillère municipale	7, Chez Lucet 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE
Michèle TIXIER-GALLAND	Conseillère municipale	4, Buxerette 23190 SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE



## ***Au Conseil Municipal***

Le Conseil municipal s'est réuni quatre fois durant le premier semestre 2020 : les réunions des 14 et 28 février ont été les dernières tenues par le Conseil élu en mars 2014 ; celles des 24 mai et 5 juin ont été les premières tenues par le nouveau Conseil élu le 15 mars 2020, mais installé seulement fin mai en raison du confinement sanitaire appliqué du 17 mars au 10 mai pour lutter contre l'épidémie de covid-19. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

### ***Réunions du Conseil élu en mars 2014***

- ***Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble***

a) ***Création***

Par un arrêté du 13 février 2020, la préfète de la Creuse a retenu le projet de périmètre – celui correspondant aux deux communes de Bellegarde et de Saint-Silvain - et le projet de statuts – aussi celui proposé par les deux communes - du syndicat intercommunal, dénommé ***Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble***, dont la création lui avait été demandée en décembre 2019 conjointement par les deux communes pour réaliser et louer le bâtiment du centre de santé en cours de constitution pour le secteur de Bellegarde-en-Marche. Conformément à la procédure requise, le Conseil municipal de Saint-Silvain, comme celui de Bellegarde, a ensuite confirmé, le 14 février, son accord sur ce périmètre et ces statuts. Après l'avis favorable rendu le 17 février par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), la préfète a créé le syndicat par un arrêté du 3 mars 2020.

b) ***Conseil syndical***

Pour la durée du mandat municipal restant à courir, le Maire, M. Alain BUJADOUX et Mme Michèle ALOUCHY, conseillère municipale, ont été désignés par le Conseil municipal de Saint-Silvain pour représenter la Commune, en tant que membres titulaires, au sein du conseil syndical du Syndicat. Mme Isabelle CARTON et M. Frédéric DUPLEIX l'ont été en tant que membres suppléants.

Lors de la première réunion du conseil syndical, le 3 mars, M. Alain BUJADOUX a été élu président du Syndicat, le vice-président étant M. Jean-Pierre BONNAUD, maire de Bellegarde.

c) ***Convention entre le Syndicat et la Commune de Saint-Silvain***

Le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et le Syndicat pour qu'en attendant le vote du premier budget du Syndicat, la Commune de Saint-Silvain, siège du Syndicat et dont elle assure le secrétariat, puisse effectuer les premières dépenses nécessaires au démarrage des opérations du Syndicat, pour le compte de celui-ci et dans la limite d'un montant maximal cumulé de 3 000 €. Ces dépenses seront ensuite remboursées par le Syndicat à la Commune lorsque le budget et la trésorerie le permettront. La convention a été signée pour la Commune par la deuxième adjointe, Mme Isabelle CARTON, dûment habilitée à cet effet, puisque le Maire, M. Alain BUJADOUX, est par ailleurs président du Syndicat.



- **Annulation de la suppression du budget annexe**

Suggérée par le trésorier d'Auzances, comptable de la Commune, la suppression du budget annexe relatif à l'atelier loué à la société CODECHAMP avait été votée par le Conseil le 8 avril 2019, avec effet à compter de l'exercice 2020. L'intérêt était de pouvoir plus facilement intégrer les revenus de location du bâtiment aux recettes du budget général de la Commune. Toutefois, le centre des impôts d'Aubusson (service de la TVA) a ensuite objecté que cette suppression allait poser problème au regard de la TVA, notamment pour la société CODECHAMP qui ne pourrait plus récupérer la TVA qu'elle acquitte sur les loyers versés à la Commune. Il est donc apparu finalement préférable de maintenir le budget annexe.

- **Comptes 2019 de la Commune**

Le Conseil municipal a approuvé les comptes de la Commune pour l'exercice 2019, après avoir constaté l'exacte concordance entre les comptes tenus par le comptable public (le chef de poste de la trésorerie d'Auzances) et les comptes administratifs tenus par l'ordonnateur (le Maire).

**a) Budget principal**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		50 257,40 €	25 801,75 €	
Opérations de l'exercice	102 160,78 €	152 955,92 €	150 821,32 €	124 073,79 €
<b>Totaux</b>	<b>102 160,78 €</b>	<b>203 213,32 €</b>	<b>176 623,07 €</b>	<b>124 073,79 €</b>
Résultats de clôture		101 052,54 €	52 549,28 €	
Restes à réaliser			23 250,00 €	46 738,00 €
<b>Totaux cumulés</b>			<b>75 799,28 €</b>	<b>46 738,00 €</b>
Résultats définitifs		101 052,54 €	29 061,28 €	

Les **recettes de fonctionnement** de l'exercice 2019 (152 956 €) ont été supérieures de + 1,8 % à celles de l'exercice 2018 (150 240 €) : les dotations, subventions et participations ont procuré 79 320 €, contre 80 820 € en 2018 (- 1,9 %), les impôts locaux 53 200 €, contre 52 710 € en 2018 (+ 0,9 %), et les autres produits de gestion courante 14 240 €, contre 11 390 € en 2018 (+ 25,0 % ; principalement les loyers encaissés, tous les appartements ayant été loués).

Le montant total des **dépenses de fonctionnement**, soit 102 160 €, a augmenté de 1,5 % (100 660 € en 2018) : les charges à caractère général se sont élevées à 51 080 € (+ 2,2 % ; contre 49 990 € en 2018, essentiellement du fait de la prise en charge, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, de la navette quotidienne pour amener les enfants de l'école à la cantine de Bellegarde), les charges de personnel à 35 060 € (+ 1,0 % ; 34 700 € en 2018), les indemnités du maire et des adjoints à 13 350 € (+ 0,05 % ; 13 290 € en 2018), et les intérêts des emprunts à 9 € (16 € en 2018 et 60 € en 2017).

Il en est résulté un **excédent 2019 de fonctionnement** de 50 800 € (contre 49 580 € en 2018 ; + 2,5 %). En y ajoutant les 50 260 € de résultats antérieurs reportés, le résultat total de fonctionnement pour l'exercice 2019 ressort à 101 050 € (contre 88 050 € en 2018 ; + 14,8 %).

Les **dépenses d'investissement** ont doublé en 2019, passant de 71 570 € en 2018 à 150 820 € en 2019, en raison de la fin des travaux d'aménagement du bourg, de la réalisation de ceux de la façade du bâtiment communal et de la réfection de la salle des associations. Les

*recettes d'investissement* ont diminué, passant de 146 400 € en 2018 à 124 070 € en 2019 : si les recettes de compensation de TVA ont doublé, augmentant de 11 770 € en 2018 à 23 710 € en 2019, et les subventions d'investissement sont passées de 27 300 € à 61 390 €, en revanche, l'autofinancement correspondant au solde de financement des exercices antérieurs a diminué de 100 630 € en 2018 à 37 790 € en 2019. Le *résultat d'investissement*, en excédent de + 74 830 € en 2018, a ainsi fait place à un déficit de - 26 750 € en 2019. En revanche, le solde des restes à recouvrer et les charges à payer sur investissements à la fin de l'exercice est un excédent de + 23 490 € à fin 2019, alors qu'il était un déficit de - 11 990 € à fin 2018.

**b) Budget annexe (atelier)**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 987,63 €		10 319,29 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	4 989,32 €	0,00 €	0,00 €
Totaux		<b>15 976,95 €</b>		<b>10 319,29 €</b>
Résultats de clôture		15 976,95 €		10 319,29 €
Restes à réaliser				
Totaux cumulés		<b>15 976,95 €</b>		<b>10 319,29 €</b>
Résultats définitifs		<b>15 967,95 €</b>		<b>10 319,29 €</b>

Les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 4 990 €. Les dépenses de fonctionnement ont été nulles. Compte tenu des 10 990 € de résultats de fonctionnement reportés au titre des exercices antérieurs, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ressort à 15 980 €. Les dépenses et recettes d'investissement ayant été nulles, le résultat d'investissement est resté inchangé à 10 320 €, le montant des résultats d'investissement reportés au titre des exercices antérieurs.

**c) Affectation des résultats**

• **Budget principal**

**Le résultat de fonctionnement** s'élève, pour l'exercice 2019, à + 50 795,14 €. Compte tenu de + 50 257,40 € de résultats reportés des années antérieures, **le montant total à affecter ressort à + 101 052,54 €**. **Le résultat d'investissement** (positif lorsqu'il correspond à une capacité nette de financement ; négatif lorsqu'il correspond à un besoin net de financement) s'élève, pour l'exercice 2019, à - 26 747,53 €. Compte tenu de - 25 801,75 € de résultats reportés des années antérieures et d'un solde de restes à réaliser de + 23 488,00 €, **le montant total du besoin de financement à couvrir ressort à - 29 061,28 €**.

Il s'ensuit les **affectations suivantes : en fonctionnement, un résultat net à reporter en 2020**, après couverture du besoin de financement induit par les investissements de 2019, **de + 71 991,26 €** (= 101 052,54 € - 29 061,28 € ; compte 002) ; **en investissement : - 52 549,28 € en dépenses** (= - 26 747,53 € - 25 801,75 € ; compte 001) **et + 29 061,28 € en recettes** (compte 1068).

• **Budget annexe (atelier)**

**Le résultat de fonctionnement** s'élève, pour l'exercice 2019, + 4 989,32 €. Compte tenu de + 10 987,63 € de résultats antérieurs reportés, le montant **total à affecter ressort à + 15 976,95 €**. **Le résultat d'investissement** étant nul pour l'exercice et les résultats antérieurs reportés s'élevant à + 10 319,29 €, le montant **total à affecter ressort à + 10 319,29 €**.

**Il s'ensuit les affectations suivantes : + 15 976,95 € de résultat net de fonctionnement à reporter en 2020 (compte 002) et + 10 319,29 € de résultat net d'investissement à reporter en 2020 (compte 1068).**

- ***Questions diverses***

- a) ***Conteneurs de déchets ménagers***

Des habitants de Sannegrاند ont, par courrier adressé au Maire, demandé la pose de claustras autour des deux paires de conteneurs actuellement installées dans le haut du village. D'autres habitants du village ont exprimé verbalement le souhait qu'une de ces deux paires soit placée en bas du village et l'autre en haut. Le SIVOM ayant donné son accord, les deux paires ont été provisoirement partagées entre deux emplacements, leur choix définitif restant à définir avec l'ensemble des habitants. La question de l'entourage des deux emplacements par des claustras sera traitée une fois ces deux emplacements choisis.

À Chez Aufaure, l'emplacement de la paire de conteneurs située en haut du village va être busé et nivelé à l'horizontal, de façon à en faciliter l'accès et à éviter les divagations intempêtes des conteneurs.

Dans un des conteneurs du Mont, un colis suspect dégageant une odeur fétide a conduit à solliciter la venue de la gendarmerie.

- b) ***Chemin rural entre la Ribière et Chez Aufaure***

Une demande de dégagement/rétablissement et d'élargissement de tout ou partie de ce chemin, entre l'ancien chemin de Bellegarde à Auzances et le village de Chez Aufaure, a été faite par le propriétaire exploitant d'une parcelle voisine.

- c) ***Salle polyvalente***

Elle est assez souvent demandée, notamment par le Restaurant La Vallée gourmande, pour y garder et y faire dormir de jeunes enfants pendant que leurs parents se restaurent ou participent à des festivités voisines. Un tarif et surtout une convention, spécifiques de location vont être définis, fixant notamment les conditions impérativement requises de la part des utilisateurs, en particulier la présence obligatoire d'un adulte dans la salle. La convention générale de location sera également revue, pour faire partir l'assurance dès la remise des clés et la faire se terminer dès leurs restitutions.

## ***Réunions du Conseil élu en mars 2020***

- ***Nouvelle municipalité***

- a) Installation du Conseil municipal***

Le 24 mai, en sa qualité de Maire sortant, M. Alain BUJADOUX, a donné lecture des résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020 et a installé dans leurs fonctions les onze conseillers municipaux élus.

- b) Élection du maire***

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Jean-Marie BERTRAND, le Conseil a ensuite élu Maire, à bulletin secret, au premier tour de scrutin et à l'unanimité, M. Alain BUJADOUX.

- c) Détermination du nombre des adjoints au maire***

Le Conseil a maintenu à trois le nombre d'adjoints au Maire, soit l'effectif maximal prévu par la loi pour une commune de la taille de Saint-Silvain.

- d) Élections des adjoints au maire***

A bulletin secret et, à chaque fois au premier tour de scrutin, ont été successivement élus : premier adjoint : M. Alain GRASS ; deuxième adjoint : Mme Isabelle CARTON ; troisième adjoint : M. Jean-Marie BERTRAND.

- e) Charte de l'élu local***

Après que le Maire en a donné lecture, chaque membre du Conseil a signé la charte de l'élu local figurant dans le code général des collectivités locales. Chacun a également reçu une copie des dispositions du chapitre du même code consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

- f) Indemnités du Maire et des adjoints***

Le Conseil a décidé de n'appliquer l'augmentation des indemnités prévue par le Gouvernement qu'à concurrence du montant de la dotation de l'Etat perçue à ce titre par la Commune, de façon à ce que le budget communal ne soit pas impacté. A compter de mai 2020, M. Alain BUJADOUX, percevra ainsi, en tant que Maire, une indemnité brute mensuelle de 704,17 €, et M. Alain GRASS et Mme Isabelle CARTON, respectivement premier et deuxième adjoints, percevront chacun une indemnité brute mensuelle de 273,38 €. Il est d'usage à Saint-Silvain que la fonction de troisième adjoint ne donne pas lieu à l'attribution d'une indemnité. Ces montants indemnitaires correspondent à 71 % du montant maximum prévu par la loi pour le Maire ou pour les adjoints dans le cas des communes de moins de 500 habitants.

- g) Conseiller communautaire représentant la Commune***

M. Alain BUJADOUX, membre de droit du conseil communautaire en tant que Maire, n'a pas souhaité exercer le mandat de représentant de la Commune au sein du conseil de la



Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine. En pareil cas, la loi prévoit que le remplaçant est le suivant dans l'ordre du tableau du Conseil municipal. Le mandat revient donc au premier adjoint, M. Alain GRASS, qui va l'exercer avec Mme Isabelle CARTON, deuxième adjoint, comme suppléante.

*h) Délégués de la Commune auprès de syndicats et autres instances*

	Titulaires	Suppléants
Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble	- Alain BUJADOUX - Michèle ALOUCHY	- Isabelle CARTON - Évelyne GIPOULON
SIAEP (eau – La Rozeille)	- Alain BUJADOUX - Michèle ALOUCHY	- Justine BOSSERT - Alexandre BOURDERY
SDEC (électricité)	- Alain GRASS - Isabelle CARTON	- Jean-Marie BERTRAND - Évelyne GIPOULON
SIVOM (déchets ménagers & travaux routiers)	- Alain BUJADOUX - Alain GRASS	- Jean-Pierre CHAPUT - Justine BOSSERT
Conseil d'école	- Michèle ALOUCHY	- Alain GRASS
Délégué militaire	- Michèle ALOUCHY	
Délégué RGPD	- Alain GRASS	

*i) Commissions*

Tous les membres du Conseil seront convoqués aux réunions de chacune des commissions (travaux, information/communication, etc.). Pour la commission des appels d'offres et des ouvertures des plis, dont la composition réglementaire est particulière, en feront partie, outre le Maire : en tant que membres titulaires, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON et M. Alexandre BOURDERY ; en tant que membres suppléants, MM. Jean-Marie BERTRAND et Jean-Pierre CHAPUT et Mme Michèle ALOUCHY.

**• Budget 2020 de la Commune**

*a) Taux d'imposition 2020*

Inchangés depuis 2009, année d'adhésion de la Commune à la Communauté de communes AUZANCES/BELLEGARDE, les taux le restent en 2020 : 5,63 % pour la taxe d'habitation, 7,5 % pour la taxe sur le foncier bâti et 46,06 % pour la taxe sur le foncier non bâti. En raison de la réforme de la taxe d'habitation (suppression progressive pour les résidences principales ; remplacement par une dotation de l'Etat), le taux de la taxe d'habitation ne fait plus l'objet d'un vote du Conseil municipal.

*b) Budget principal :*

**Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	89 850,00 €	Atténuations de charges :	150,00 €
Charges de personnel :	43 400,00 €	Produits des services :	7 931,00 €
Autres charges de gestion courante :	24 400,00 €	Impôts locaux :	51 230,00 €
Charges financières :	100,00 €	Dotations :	81 716,00 €
		Autres produits de gestion courante :	23 000,00 €
Virement à la section d'investissement :	78 668,26 €	Produits exceptionnels :	400,00 €
		Produits financiers :	0,00 €
		Résultat reporté de 2018 :	71 991,26 €
Total dépenses de fonctionnement :	236 418,26 €	Total recettes de fonctionnement :	236 418,26 €

Les **recettes de fonctionnement** comprennent, en premier lieu, 81 716,00 € de dotations de l'Etat (« dotations, subventions, participations ») : 50 957 € de dotation forfaitaire de fonctionnement, 17 636 € de dotation de solidarité rurale, 4 171 € de dotation de péréquation, 4 050 € de dotation aux élus, 564 € de compensation de TVA au titre des charges de fonctionnement, 2 137 € d'allocation compensatrice de taxe foncière sur les propriétés non bâties, 1 641 € d'allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation et 60 € d'allocations compensatrices diverses ;

Les impôts locaux sont budgétés pour 51 230 € (contre 48 500 € dans le budget 2019 et 53 198 € effectivement encaissés en 2019). Les produits des services sont prévus en forte hausse, soit 7 931 € contre 4 600 € au budget 2019 (5 649 € effectivement encaissés), en raison de remboursements de charges acquittées (3 000 €) par la Commune pour le compte du syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble. Les autres produits de gestion courante (loyers notamment) passent de 12 600 € dans le budget 2019 (14 237 € effectivement encaissés) à 23 000 € du fait d'un reversement, en 2020, de 10 000 € du budget de l'atelier au budget principal.

Le montant budgété des **dépenses de fonctionnement** passe de 195 057 € en 2019 à 236 418 € pour 2020, soit une augmentation de 21,2 % (+ 41 361 €). Déduction faite du surplus des recettes sur les dépenses viré à la section d'investissement, dont l'estimation augmente de 58 407 € (budget de 2019) à 78 668 € (+ 34,7 %), la hausse nette des dépenses budgétées ressort à 15,4 % (+ 21 100 €). Cette progression recouvre, pour une part importante, des dépenses que la Commune se fera ensuite rembourser et, d'autre part, l'incidence des estimations prudentes des dépenses avec des montants prévisionnels plus élevés qu'ils ne seront en réalité (les dépenses de fonctionnement réelles nettes de 2019 se sont élevées à 102 161 € pour un montant net prévu au budget de 2019 de 136 650 €, soit une marge de 34 489 € [+ 25,2 %]).

Les prévisions de charges à caractère général (89 850 €) augmentent de 13,7 % (+ 10 800 €), notamment du fait de la prise en compte du coût en année pleine de la navette scolaire quotidienne pour conduire les élèves de l'école à la cantine de Bellegarde, désormais à la charge de la Commune et non plus de la Communauté de communes<sup>1</sup>. Les prévisions de charges de personnel (43 400 €) augmentent de 10,4 % (+ 4 100 €). Les autres charges de gestion courante (24 400 €) augmentent de 34,1 % (+ 6 200 €) en raison, d'une part, des charges acquittées pour le compte du Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble (+ 3 000 €) et que celui-ci va rembourser à la Commune, et, d'autre part, des montants réévalués des indemnités des élus (+ 1 520 €, soit le montant de l'augmentation de la dotation versée par l'Etat à ce titre).

Les 1 400 € prévus au budget 2020 pour les **subventions aux associations** (2 000 € au budget 2019) tiennent compte des demandes effectives et des annulations de certaines manifestations en raison de la crise sanitaire (Course de côte de la Tardes, par exemple). Ces subventions iront à l'ACCA (200 €), au Comité des fêtes (250 €), au Football (150 €), au Judo (160 €), aux P'tits Loups (160 €), à Sportez-vous bien (100 €) et à l'association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXème siècle (100 €), à la condition que les demandes en soient faites par les bénéficiaires et qu'elles soient accompagnées des justifications nécessaires, notamment d'une copie des comptes 2019. Le montant budgété comprend également une réserve de 280 €.

---

<sup>1</sup> Il doit en résulter un transfert de recettes (via le calcul des dotations versées par l'Etat) entre la Communauté de communes et la Commune, avec effet rétroactif à la date de prise en charge de la dépense par la Commune. Ce transfert n'a cependant pas encore été examiné par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et n'est donc pas encore intervenu.

## Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2019 :	23 250,00 €	Restes à réaliser 2019 :	46 738,00 €
Déficit d'investissement 2019 :	52 549,28 €	Excédent de fonctionnement 2019 capitalisé :	29 061,28 €
Opérations d'équipement :	107 102,26 €	Subventions d'équipement :	26 300,00 €
Op. 11 « Terrains » :	26 500,00 €	FCTVA :	10 334,00 €
Op. 12 « Achat de matériels » :	6 752,26 €	Virement de la section de fonctionnement :	78 668,28 €
Op. 13 « Travaux de voirie » :	46 650,00 €		
Op. 14. « Salle polyvalente » :	5 000,00 €		
Op. 15 « Eglise » :	0,00 €		
Op. 16 « Aménagement du bourg » :	11 200,00 €		
Op. 17 « cimetière » :	7 000,00 €		
Op. 18 « Bâtiment mairie » :	4 000,00 €		
Emprunts et cautionnements :	8 700,00 €	Emprunts et cautionnement :	500,00 €
Opérations d'ordre	-		
041 – opérations patrimoniales	-	041 – opérations patrimoniales	-
Total dépenses d'investissement :	191 601,54 €	Total recettes d'investissement :	191 601,54 €

Les *opérations d'équipement* prévues en 2020 (sous réserve de l'obtention des subventions demandées) s'élèvent à 107 102,26 € : 26 500 € (terrains) pour la constitution d'une réserve foncière en bordure est et nord de la place de l'église (relevant des parcelles AW 71 et AW 149) ; 6 752,26 € pour l'acquisition de divers matériels ; 46 650 € pour la voirie, avec la réfection de trois tronçons de routes communales - entre Rimareix et Chez Bardy (VC n° 1 ; 24 198,24 TTC) ; entre le carrefour avec la route départementale n° 9 et Chez Aufaure (VC n° 5 ; 16 782,00 € TTC) ; entre le carrefour avec la route départementale n° 988 et La Ribière (VC n° 116 ; 3 555,84 €) - ; 5 000 € (salle polyvalente) pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran ; 11 200 € pour l'installation d'une pergola, pour le restaurant, sur la terrasse de l'ancien presbytère ; 7 000 € pour le cimetière (jardin du souvenir, columbarium et banc) ; 4 000 € pour le bâtiment de la mairie.

En y ajoutant 8 700 € de remboursement d'emprunt, le montant total des dépenses d'investissement 2020, hors opérations 2019 non encore soldées, ressort ainsi à 115 802,26 €. Il sera financé par 26 300 € de subventions, 10 334 € de compensations de TVA, 8 666,26 € d'autofinancement et 500 € de cautionnement. La prise en compte des restes à réaliser sur opérations d'investissement de 2019, soit 3 250 € de dépenses et 46 738 € de recettes, intervenus en 2020 – dégage un excédent de + 23 488 € (= 46 738 € - 23 250 €). Le besoin de financement à couvrir diminue donc d'autant, passant de 52 549,28 € à 29 061,28 €.

### c) Budget annexe (atelier)

## Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	11 376,95 €	Autres produits de gestion courante :	5 305,00 €
		Remboursement de frais	100,00 €
Autres charges de gestion courante :	10 005,00 €	Résultat reporté de 2018 :	15 976,95 €
Total dépenses de fonctionnement :	21 381,95 €	Total recettes de fonctionnement :	21 381,95 €

## Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	10 319,29 €	Excédent d'investissement :	10 319,29 €
Emprunts et cautionnements :	350,00 €	Emprunts et cautionnement :	350,00 €
Total dépenses d'investissement :	10 669,29 €	Total recettes d'investissement :	10 669,29 €

Les recettes de ce budget annexe, uniquement de fonctionnement, sont constituées des loyers versés par la société Codechamp (loyer réévalué en 2019 à l'occasion de l'échéance du bail), soit 5 300 € en 2020. Les charges sont quasi nulles. Les recettes s'ajouteront donc aux résultats reportés des exercices antérieurs (15 976,95 € à la section de fonctionnement, 10 670 € à la section d'investissement). Un reversement de 10 000 € est effectué en 2020 au budget général de la Commune.

#### ***d) Emprunts***

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 20120	Échéances 2020		Capital restant dû au 31/12/2020
					Capital	Intérêts	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,027 %	6 555,54 €	8,85 €	26 239,85 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aufaure et Rimareix	Département	0 %	800 €	0,00	800,00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800 €	0,00	3 200,00 €

- ***Convention avec la Communauté de communes***

Le Conseil a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et la Communauté de communes pour la mise à disposition d'un employé de la Commune intervenant dans le cadre de l'école, donc pour une activité relevant de la Com-com et dont la charge est remboursée par celle-ci à la Commune. Il s'agit du nettoyage et de la désinfection des sanitaires et des tables de la salle de classe lors de la pause de midi, qu'effectue Sébastien CARTON depuis la reprise de l'école en application du protocole sanitaire anti-covid-19.

- ***Convention avec le Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble***

Le temps de travail supplémentaire de la secrétaire de Mairie pour assurer le secrétariat du Syndicat intercommunal *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* est évalué à une moyenne d'une heure et demi par semaine durant la durée d'existence du syndicat (environ 16 ans couvrant la construction et la location en crédit-bail du bâtiment à usage de centre de santé). En conséquence, le Conseil a approuvé l'augmentation de 17 heures à 18 heures 30 du temps de travail hebdomadaire de Mme Stéphanie GUINOT, secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, ainsi que la signature d'une convention entre la Commune et le Syndicat portant sur le remboursement par celui-ci à la Commune du coût du supplément de temps de travail de la secrétaire de Mairie.

- ***Prime exceptionnelle pour le personnel communal***

Durant le confinement sanitaire, du 17 mars au 10 mai, le service public communal a pu être assuré continuellement, malgré les circonstances difficiles. Moyennant les strictes précautions, conformes aux prescriptions gouvernementales, convenues avec eux (fermetures de locaux du secrétariat de mairie, mais avec présence de la secrétaire de mairie aux horaires habituels ; travail à l'extérieur selon ses horaires habituels sous réserve du respect des règles de distanciation pour l'agent technique), les deux employés communaux ont continué à venir travailler sur place. Le Conseil a donc approuvé l'attribution à Mme Stéphanie GUINOT et à M. Sébastien CARTON d'une prime exceptionnelle de 500 € (correspondant à 1 000 € pour un

temps plein), en application des dispositions du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents des fonctions publiques de l'Etat et territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. Au-delà de cette prime, le Conseil municipal leur a exprimé, au nom de toute la Commune, sa vive reconnaissance pour le remarquable souci du service public qu'ils ont manifesté en cette occasion.

- **Questions diverses**

- a) ***Conteneurs de déchets de Sannegrand***

Le 13 juin, une réunion des habitants de la section de Sannegrand, convoquée par le Maire, a permis de dégager un choix consensuel en faveur d'un emplacement en bas du village (avec une capacité de conteneurs accrue pour faire face aux besoins de la ferme) et d'un autre au milieu du village, sur une parcelle sectionnaire. Des claustras seront installés sur la parcelle sectionnaire au milieu du village.

- b) ***Chemin de la carrière à Sannegrand***

Malgré les travaux effectués par l'entreprise TARRET, les ruissellements causés par de fortes pluies ont repris en raison de l'obstruction des buses enterrées sous le chemin pour conduire les eaux collectées en amont vers la rigole aménagée dans le champ voisin. Une buse supplémentaire a été ajoutée et l'empierrement du talus surplombant va être renforcé.

- c) ***Circuit pédestre de la fontaine saint Silvain***

Le Maire va réunir sur place les propriétaires des deux parcelles contiguës AW 140 (M. et Mme Michel SEJALON) et AW 125 (M. Jean ALLAIRE) en lisière desquelles la Commune souhaite acquérir une bande de terrain de 3 mètres de large pour créer une boucle de promenade entre la fontaine saint Silvain et le chemin des écoliers. Une zone embroussaillée et en déclivité complique à la fois le tracé du sentier et la détermination des limites des deux parcelles concernées.

- d) ***Circuit pédestre du pont « romain »***

La possibilité d'utiliser le chemin rural, aujourd'hui embroussaillé, longeant la Tardes entre le pont de Chez Aaufaure (ou pont « Malgat », sur le VC n° 5) et le pont « romain » (ou « des mariés ») pour créer une promenade, voire une aire de détente, va être étudiée.

- e) ***Cimetière***

L'aménagement à retenir pour le jardin du souvenir à créer à proximité du columbarium est actuellement en discussion. Les avis sont les bienvenus.

- f) ***Journées européennes du patrimoine***

En dehors des visites guidées de l'église, la Municipalité va voir s'il est aussi possible de proposer également, lors des prochaines journées du patrimoine (les 19 et 20 septembre), la présentation de deux autres objets du patrimoine communal classés au titre des Monuments Historiques : le corbillard hippomobile municipal datant de 1924 et le Christ du 15<sup>ème</sup> siècle retrouvé il y a quelques années dans le grenier du presbytère.

- g) ***Pergola du restaurant*** : Le permis de construire est en cours d'instruction.

## **Vie scolaire**

### **Réouverture de l'école de Saint-Silvain :**



**Les deux écoles de Bellegarde et de Saint-Silvain ont été rouvertes le lundi 18 mai.**

Les deux maires et les deux directrices d'école du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), Jean-Pierre BONNAUD et Peggy COUTAUD pour l'école de Bellegarde, Alain BUJADOUX et Hélène JOSEPH pour l'école de Saint-Silvain (classe unique CM1/CM2), en ont d'un commun accord décidé ainsi, jeudi 7 mai, pour que les conditions posées dans le protocole sanitaire national de réouverture des écoles soient réunies au mieux dans les deux écoles.

Les locaux de l'école ont été réaménagés en stricte conformité avec les prescriptions du protocole sanitaire national (voir la photo ci-dessus). De la même façon, un dispositif de désinfection régulière des locaux (salle de classe, circulations, toilettes, notamment) lors des journées de classe a été mis en place.

**Le lundi 22 juin**, l'école a été rouverte à tous les élèves en accord avec le nouveau protocole sanitaire.

## **Cérémonie du 8 mai, en formation restreinte**



Malgré le confinement sanitaire, Saint-Silvain n'a pas manqué, ce vendredi 8 mai, de commémorer la victoire de 1945.

La cérémonie s'est tenue, comme de coutume, devant le monument aux Morts, avec dépôt d'une gerbe, appel des morts, minute de silence et lecture du message du Président de la République pour ce soixante quinzième anniversaire. Mais, exceptionnellement cette année, tout cela en très petit comité : le Maire entouré seulement d'un porte-drapeau et d'un adjoint.



## **Etat-civil**

### **Décès :**

- M. Marc OLLIVIER, le 10 avril 2020, de Chez Mursolles.
- M. Bernard MOREAU, le 16 juin 2020, ancien habitant de Chez Lucet.

*Toute notre sympathie aux familles*

\*\*\*\*\*

***Important : Fermeture du secrétariat de Mairie du 7 au 30 août***

**Si besoin, contacter :   Alain BUJADOUX : 06 78 03 78 94  
                                  Alain GRASS : 07 85 84 79 48  
                                  Isabelle CARTON : 06 33 54 08 72  
                                  Jean-Marie BERTRAND : 06 30 49 07 76**

\*\*\*\*\*

### **Économisons le papier !**

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie, en indiquant votre adresse électronique :

- par téléphone au 05.55.67.62.47
- par courriel : [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr) .
- par courrier : Mairie - Le Bourg - 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

COURRIEL : .....

## **Annonce**

### **[Studio à louer dans le bourg de Saint-Silvain](#)**

Le studio (40 m<sup>2</sup>) situé au deuxième étage du bâtiment de la Mairie est libre actuellement.  
Loyer mensuel : 242 €, charges mensuelles : 50 €.

## ***Saint-Silvain face au virus : Premier retour d'expérience***

***Nous nous sommes bien protégés mutuellement :*** les comportements barrières et les règles du confinement (17 mars-10 mai) puis du déconfinement ont été dans l'ensemble appliqués très scrupuleusement, malgré la rigueur de contraintes parfois tatillonnes.

***Nous avons veillé attentivement les uns sur les autres :*** à distance mais en voisins vigilants ; aussi grâce à l'activation par la Municipalité, dès les premiers jours du confinement, d'une mesure d'alerte et d'urgence (le « registre des personnes vulnérables ») qui a permis de proposer une veille téléphonique auprès d'une quarantaine d'habitants plus exposés du fait de l'âge, de la maladie, d'un handicap ou de l'isolement.

***A quelques exceptions près (comme La Poste, hélas), les services de proximité essentiels ont continué à être assurés :*** grâce aux professionnels de santé, au boulanger, à l'épicier, au boucher, notamment ; grâce aussi à une Mairie restée toujours accessible, malgré la fermeture des locaux, avec deux employés communaux à leurs postes comme d'habitude et à une permanence téléphonique 7 jours sur 7.

***Les bonnes volontés n'ont pas manqué, notamment pour atténuer la pénurie de masques :*** très tôt, Angélique BREDIER, de Sannegrand, a entrepris de confectionner des masques « grand public » selon les normes AFNOR et les a mis gracieusement à disposition de la population, notamment via la Mairie ; d'autres habitantes de la Commune ont aussi réalisé des masques ; merci à toutes ! Un achat de précaution par la Commune a ensuite pris le relais (un masque homologué par habitant).

***Tout Saint-Silvain, loin de là, n'est pas resté paisiblement confiné :*** les agriculteurs surtout, mais d'autres aussi ont continué leur besogne – seulement quelques-uns en télétravail, beaucoup en prenant des risques, tandis que d'autres encore se résignaient difficilement à une inactivité forcée qui allait leur coûter à tous égards, sans oublier le régime de réclusion imposé en maison de retraite, dure à vivre autant pour nos anciens que pour leurs familles.

***L'école de Saint-Silvain (classe unique de CM2 et CM1) a rouvert le lundi 18 mai :*** une reprise en coordination avec l'école de Bellegarde et dans des conditions matérielles conformes au protocole sanitaire national, après deux mois pendant lesquels l'institutrice s'était attachée à maintenir le lien avec ses élèves et à les aider, ainsi que leurs parents, à poursuivre autant que possible la classe à domicile.

***Avec le déconfinement, les activités habituelles ont repris progressivement,*** tandis que la discrétion du virus dans nos parages semble se confirmer, mais la page n'est pas pour autant tournée : si la réouverture de La Vallée Gourmande, le 4 juin, ou le retour du pizaiolo du dimanche soir le 7 juin ont été des signes d'un heureux retour à la normale, les effets, notamment économiques, de la crise sanitaire sont devant nous, tout comme l'éventualité d'une nouvelle vague pandémique.

***Cela dit, une nouvelle fois, la preuve est faite que Saint-Silvain sait faire face, en s'adaptant :*** quitte à expérimenter un double conseil municipal, comme ce fut le cas entre le 15 mars et le 15 mai, où le Maire a, bien entendu, associé les conseillers élus en mars 2020 (en attente d'être installés) et ceux élus en mars 2014 (maintenus en fonction) à la gestion municipale de ce singulier épisode de crise sanitaire.

## ***Le Centre de santé Saint-Silvain\* à Bellegarde : où en est-il ?***



### **LA SOCIÉTÉ ET LES PERSONNELS**

#### **. Janvier-juin 2020**

- préfiguration de la société coopérative gestionnaire : association créée à cet effet (septembre 2019)
- validation du projet par l'Agence régionale de santé (ARS) : janvier 2020
- premier financement des 200 000 € de besoin de fonds de roulement : 75 000 € attribués par l'ARS (janvier 2020)
- équipe médicale : 2 médecins à temps plein identifiés (janvier-février 2020)

#### **. Juillet 2020-juin 2021**

- recrutement du 3<sup>ème</sup> médecin : lancement en septembre 2020
- constitution du capital (50 000 €) : campagne de financement participatif en octobre-novembre 2020
- création et immatriculation de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) : février 2021
- financements complémentaires du fonds de roulement : 75 000 € de soutiens à venir notamment de la Région (janvier-février 2021)
- finalisation des autres recrutements : infirmière Asalée (mi-temps), assistante(s) médicale(s), gestionnaire (mi-temps)
- contrat de crédit-bail entre le syndicat et la SCIC : signature en mai 2021
- ouverture du centre : juin 2021

### **LE BÂTIMENT**

#### **. Janvier-juin 2020**

- maître d'ouvrage : le syndicat intercommunal *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* (créé le 3 mars)
- le terrain : mise à disposition (1 euro) par la commune de Bellegarde (à côté de l'EHPAD)
- le coût de la construction : 500 000 € HT
- le maître d'œuvre : *Panthéons Architecture by Charlotte Dumas* (Clermont-Ferrand) et les bureaux d'études *Alpha BTP, BEMP, Campus développement* et *INGEPOLE* (groupement choisi le 20 mai)
- les financements : 55 % (DETR + DSIL) accordés par l'Etat (mai-juin)

#### **. Juillet 2020-juin 2021**

- autre financement : 20 % attendus de la Région (mi-juillet) ; 25 % d'emprunt bancaire à conclure (15 ans ; capital et intérêts remboursés par les loyers)
- demande permis de construire : août-septembre 2020
- appel d'offres travaux : septembre-octobre 2020
- livraison des locaux : juin 2021

**\* C'est le nom retenu par l'association de préfiguration**

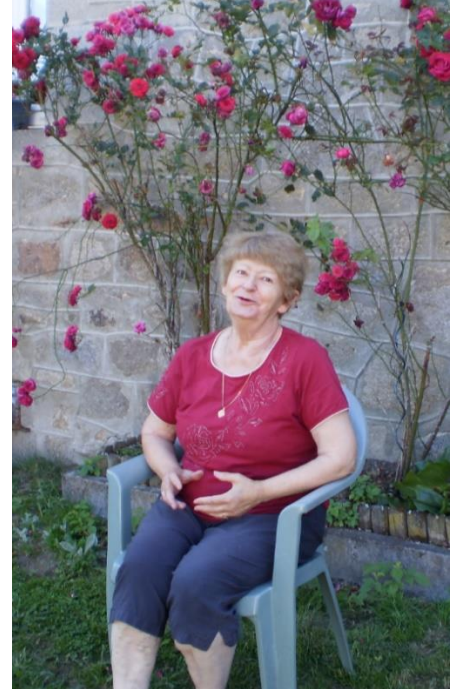
## ***Paroles de confinés***

Soixante-seize printemps, habitante du Chassain, vivant seule, cette période de confinement a surtout été pour **Solange DROUILLARD**, un arrêt des sorties et de convivialité ! Plus de café avec la frangine, les copines, les cousines, les voisines... Le pire : ne pas voir sa petite fille Angéline qui lui a tant manqué. Des moments de peur de la maladie, de l'évolution, de l'avenir.

Solange se ressaisi : « pour m'aider, je pensais aux personnes fermées en appartement avec des enfants, ce devait être difficile... »

Solange est rarement sortie, juste pour faire ronfler la voiture et aller chez Vival à Bellegarde. Pour les autres courses, il y avait la livraison du congelé, Christophe et Karine (son fils et sa bru) pour le pain et le reste, ainsi que leur proximité rassurante.

La première sortie a été chez le médecin avec au retour un détour par le Faux chez Monique et René ; sans oublier les petits repas avec la frangine... « et maintenant, il faut trouver une date pour aller au resto de Saint-Silvain avec le groupe. »



A l'annonce du confinement et de l'arrêt du restaurant, **Coco et David** ont été choqués même si toutes les informations laissaient présager de la suite.

Malgré tout, ils ont apprécié cette période de repos forcé et enfin pu savourer une vie de famille avec du temps consacré à la marche, peinture sur tableaux, musique sans oublier l'aide aux devoirs pour Lilou.

David au repos, c'est Marie du haut de ses 21 ans qui a pris la cuisine en main, une passion aussi... et de la créativité dans ses plats. Félicitations Marie !

Bien sûr, ces semaines restent marquées par la peur du virus, pour eux et leurs proches et surtout l'avenir financier du restaurant.

Et puis l'ouverture est là ! Contents mais pas simple. « Tout est reparti dit Coco en remerciant la clientèle de jouer le jeu, une clientèle locale. »

En plus des repas sur place, des plats à emporter sont désormais possibles, sur commande ; ouverture du resto du mardi au dimanche, midi et soir, jusqu'à fin septembre.

Un seul numéro à retenir : 05 55 83 09 75

Et nous sommes tellement heureux de les retrouver...un vrai bonheur.



**Anne-Sophie VERSNAEYEN, Ben FOSKETT et leur petit garçon Elie** sont arrivés à Chez Taverne le lundi 16 mars. L'annonce du confinement n'était pas encore officielle mais il y avait déjà des rumeurs. Ils partageaient leur vie entre Montreuil et la Creuse et rester avec un enfant actif en bas âge dans un appartement en ville leur a semblé très difficile.

Par précaution ils avaient prévu l'équivalent de 14 jours de courses pour ne pas sortir de la maison avant début avril. Ainsi dès leur arrivée, ils n'ont pu saluer leurs voisins que de jardin à jardin par de grands signes de la main.

Musiciens compositeurs, ils s'estiment chanceux de pouvoir travailler grâce à internet depuis la maison et peuvent ainsi partager la journée entre travail et garde du petit qui a 3 ans, ce fut de très beaux moments dans le jardin à la découverte de la nature. Pour les parents, ça a été un nouvel équilibre à trouver mais maintenant qu'il est trouvé ils réfléchissent à la possibilité de s'installer définitivement en Creuse !



La période de confinement n'a rien changé aux habitudes de **Roger TUFFERY**, habitant du bourg, si ce n'est que ses promenades quotidiennes étaient beaucoup, beaucoup plus courtes : son domicile/Le Mas ; puis les courses une fois par semaine le lundi matin.

Du temps au téléphone pour prendre des nouvelles, un peu de jardin derrière la maison, des travaux de peinture, ce qui occupait pas mal ses journées. Depuis le déconfinement, il reprend ses anciennes habitudes et ses sorties plus souvent.

## ***Un nouvel agriculteur dans la Commune***

**Alexandre BOURDERY**, âgé bientôt de 22 ans, Alexandre a décidé de suivre les traces de son père et de ses grands-parents dans l'agriculture. C'est donc seul qu'il décide de s'installer en prenant la suite de son père Serge et de celle de Michel CHAPAL à Sidoux commune de Néoux.

Il exploite donc 110 hectares depuis le début de cette année avec 60 vaches, 60 veaux et 3 taureaux.

Alexandre a toujours voulu faire ce métier. Pour lui, c'est une passion. Et heureusement car ce n'est pas facile tous les jours avec les charges et toute cette « paperasse » qui lui prend beaucoup de temps.

Il a dû également faire des achats, notamment un tracteur et du matériel de fenaison dont une faneuse. Son père lui a donné son matériel.

Il n'a pas été épargné par les orages et la grêle de ces derniers jours qui ont frappé notre commune, tout comme les autres agriculteurs de la commune : les toitures de ses bâtiments sont percées et la moitié de sa production de foin sur les parcelles restant à faucher est perdue.

Mais il garde le moral malgré tout.

Sa compagne Manon travaille à l'EHPAD Saint Jean à Aubusson et assure les ressources du couple car lui, aura un très faible revenu, pendant au moins trois ans, mais il dit avoir la chance de vivre de sa passion, sans contraintes d'horaires ni de patron ! Même s'il ne compte pas ses heures !



## ***Pêche électrique dans la Roudeau***

Dans la matinée du 11 juin 2020, la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Creuse a procédé à une pêche électrique dans le Roudeau, au pont du village Les Barris. Il s'agit de pêche à l'électricité qui se pratique à l'aide d'un appareil portatif appelé « Martin-pêcheur ». C'est un appareil autonome fonctionnant sur batterie. Le principe de la pêche électrique est de créer un champ électrique dans l'eau entre les deux électrodes (la cathode et l'anode) qui va agir sur les poissons. Le poisson est d'abord inhibé (il s'arrête de nager), puis attrapé avec une épuisette. Cette pratique a pour but de recenser les espèces et les quantités de poissons, tout particulièrement après la terrible sécheresse de 2019. En quelques minutes, les techniciens ont pêché quelques vairons et surtout 4 truites sauvages, dont une bien belle, et une truitelle. C'est très rassurant pour notre écosystème ! Une fois mesurés et pesés, les poissons sont remis à l'eau.



## ***INTEMPERIES DU 26 JUIN***

Les violents orages de la soirée du vendredi 26 juin resteront dans la mémoire de la Commune : des grêlons parfois plus gros que des œufs de poule, des bourrasques cycloniques en certains endroits et des trombes d'eau déferlantes ont endommagé toitures, lignes électriques, cultures et foins, anéanti bon nombre de jardins et provoqué chutes d'arbres et inondations. Même si les dégâts y ont été moindres que dans le secteur du Bacaud à Saint-Alpinien et si leur ampleur a été variable selon les villages, Saint-Silvain a été durement touchée, par un évènement climatique exceptionnel (à ce jour du moins).

Appelée immédiatement et vite arrivée sur place, une équipe d'Enedis a dû attendre le samedi matin, en raison de la poursuite des orages durant la nuit, pour rétablir la ligne électrique Rimareix-La Pradelle. Dans le même temps, la Mairie a fait un premier inventaire des dégâts, notamment auprès de chacun des onze agriculteurs dont les sièges d'exploitation sont situés dans la Commune. Les services de la préfecture ont été contactés pour les démarches administratives à engager.

Le mardi, le Maire, accompagné des agriculteurs les plus impactés, a fait visiter à la préfète et au sous-préfet les secteurs les plus touchés : Flattard, Chez Marlière, les cultures près du bourg et à Chez Barrat. Le vendredi, le Conseil municipal a fait un point d'ensemble et a validé la demande de déclaration de catastrophe naturelle.

Risque assurable, la grêle n'est pas considérée catastrophe naturelle au sens du régime public d'indemnisation. Dans le cas présent, l'application n'est donc justifiable que par les effets des vents cycloniques, des inondations ou des coulées de boue, et sous certaines conditions. Autant dire que la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle n'est pas acquise.

S'agissant des bâtiments, les dégâts sont couverts par les contrats d'assurance habituels, mais sous déduction de franchises éventuellement substantielles. Pour les agriculteurs, en général non assurés contre la grêle pour leurs récoltes, le régime des calamités agricoles pourrait, dans une certaine mesure, intervenir, mais dans des délais toujours excessivement long. La procédure a été activée par la direction départementale des territoires (DDT), sous l'égide de la préfète et en liaison avec les représentants de la profession.



## ***A vos Agendas***



**Samedi 15 août – 18h30 (sous réserve)** : concert à l'église.

Jean-François BECQUAERT, ami de Ben FOSKETT, jouera un concert au saxophone à l'intérieur de l'église. Anne-Sophie jouera également une pièce à l'Alto de sa composition.



**Vendredi 28 août (sous réserve)** : fête des voisins.

Invitation à tous ceux qui veulent partager une soirée conviviale.

Retrouvons-nous à la salle polyvalente. Chacun apporte un plat et une bouteille à partager.

Une boisson de bienvenue vous sera offerte par le Comité des fêtes.

Confirmation au 05.55.67.35.37



**Dimanche 27 septembre (sous réserve)** : repas de la Saint Silvain organisé par le Comité des fêtes.

Réservation au 05.55.67.35.37



**Mercredi 11 Novembre** Cérémonie au Monument aux Morts à 10h30.

A cette occasion, pour marquer le quatre-vingtième anniversaire de *l'Appel du 18 juin* (1940), ainsi que le cinquantième anniversaire de la mort du Général de Gaulle (9 novembre 1970), inauguration d'une plaque émaillée portant le texte de *L'Appel*.

### **REUNION PUBLIQUE CITOYENNE**

***Vendredi 30 octobre à 20 H***

Salle polyvalente

- organisée par la Municipalité
- ouverte à toutes et tous
  
- pour échanger sur **les sujets d'intérêt communal**
  
- avec pour ordre du jour :
  - . *les actions municipales en cours et à venir*
  - . *vos observations, questions et propositions*